

La Régie de Logidia: Une équipe de pro!

DEPUIS 2012, Guy Sartre (à gauche) intervient pour les petits travaux de maintenance dans les logements et les parties communes.

En mars 2014, Antoine Surace (à droite) a rejoint la régie avec une spécialité en menuiserie.

Sous la responsabilité de Francis Diard (chargé de secteur), ils interviennent sur tous les corps de métier (menuiserie, serrurerie, plomberie, électricité, espaces verts...) pour le petit entretien et la maintenance courante.

Ils possèdent deux véhicules équipés en atelier pour être opérationnels sur différents types d'interventions sur l'ensemble du parc.



Espace des locataires en ligne

LOGIDIA renforce ses services aux locataires avec la création, sur son site internet (www.logidia.fr), de « l'espace locataire ». Cet espace sécurisé et personnalisé vous permettra alors de :

- Suivre régulièrement le détail des mouvements de votre compte,
- Consulter et télécharger un avis d'échéance,
- Régler votre loyer en ligne,
- Obtenir une quittance de loyer,
- Envoyer des mails de réclamation.

Un courrier vous détaillera les modalités d'inscription et l'utilisation de cet espace (Login, mot de passe, fonctionnalités...)

Ambronay

EN mai 2014, 5 pavillons THPE (Très Haute Performance Énergétique) ont été livrés à l'entrée Sud de la commune d'Ambronay.

Ces logements locatifs, seront intégrés au lotissement « *Le Clos des Fresnes* » qui comprend plusieurs lots destinés à l'accession.

Cette opération, qui mêle locatif et accession à la propriété, permet de développer la mixité sociale.



Modification de la législation concernant les DéTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉE (DAAF)

NOUS vous rappelons l'article paru dans notre *Lettre aux locataires de janvier 2014* dans lequel nous vous informions de votre obligation, en tant que locataire, d'équiper votre logement de DéTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉE (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.

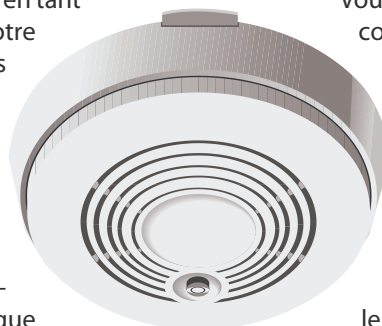
La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR ou encore « *Loi Duflot* ») stipule désormais que la pose de ces DAAF ne sera plus à la charge du locataire mais à celle du propriétaire.

Logidia va donc se charger de l'installation d'un détecteur de fumée dans votre logement.

Vous serez prochainement contactés pour les modalités d'installation.

Sachez toutefois, que c'est à vous, en tant que locataire, qu'incomberont l'entretien et la vérification du bon fonctionnement du détecteur tant que vous occuperez

le logement. Vous aurez également à charge de changer le détecteur si nécessaire au cours de la location.



Représentants des Locataires



TOUS les 4 ans, il est demandé aux locataires électeurs de choisir, par vote, ceux qui vont les représenter. Pour être électeur, vous devez être locataire d'un logement Logidia et avoir plus de 18 ans. Une lettre détaillant la procédure vous sera envoyée à partir du 6 octobre 2014. Le 8 décembre 2014, Logidia procédera au dépouillement et le résultat désignera les trois représentants des locataires au Conseil d'Administration. Il s'agira alors pour les nouveaux élus de défendre les intérêts des locataires et de veiller également au respect des règles d'affectation lors des « Commissions d'Attribution de Logement ».

Savoir vivre ensemble

La qualité de la vie en collectivité et les rapports de bon voisinage dépendent de la bonne volonté de chacun. Respecter la tranquillité d'autrui et les parties communes est la base d'une meilleure vie ensemble. L'observation des principales règles de vie rappelées ci-dessous permettra à tous nos locataires de se sentir bien dans leur logement et dans leur environnement :



- Ne pas importuner les voisins par des bruits gênants : musique trop forte, télévision bruyante, réunions sonores dans les parties communes, travaux d'aménagement, claquements de porte et de talons, cris d'animaux...
La réglementation sanctionne toute manifestation sonore gênante après 22h00 au titre du tapage nocturne mais sachez que le bruit peut aussi être sanctionné pendant la journée. Il peut arriver que l'on soit dans l'obligation de faire du bruit (travaux). Dans ce cas, mieux vaut prévenir ses voisins à l'avance.
- Veiller à ce que les animaux de compagnie ne laissent pas de traces désagréables dans les parties communes, ainsi que dans les espaces extérieurs. Les chiens doivent être tenus en laisse.
La détention d'animaux dangereux (chiens d'attaque, de garde et de défense) doit être déclarée à la mairie de votre domicile. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique comme dans les parties communes des immeubles.
- Respecter les emplacements de stationnement, ne pas laisser des véhicules « épaves ».
- Déposer les déchets dans les containers prévus à cet effet.
- Ne pas entreposer d'objets ou encombrants dans les parties communes ou en pied d'immeuble. Utiliser les locaux prévus pour le rangement des poussettes et vélos.
- Ne pas secouer tapis, balais ou paillassons et ne rien jeter par les fenêtres (mégots de cigarettes).

En cas de troubles de voisinage, veuillez contacter votre gardien ou notre service proximité au 04 74 32 17 08

Bien-être et Économie d'Énergie pour Laiz

NOS locataires du Grand Fabry à Laiz ont bénéficié d'une réhabilitation de leur résidence en 2013. Des travaux importants ont été réalisés : toiture, façade, isolation, menuiseries extérieures, chauffage, VMC, plomberie, réaménagements extérieurs... comme en témoignent les photos ci-dessous.



Vos contacts privilégiés

Horaires d'ouverture: du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Vous avez la possibilité de nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

Accueil Standard : 04 74 32 17 40
Service location, formalités administratives : 04 74 32 17 41
Service social : 04 74 32 17 03
Service recouvrement des loyers et contentieux : 04 74 32 19 80
Service maintenance et travaux : 04 74 32 17 08

Vous pouvez également nous envoyer votre message sur la boîte mail : contact@logidia.fr

Adresse postale :
LOGIDIA - Maison des Entreprises
247 chemin de Bellevue - BP 21
01960 Péronnas